DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20181220-lmc100000018408-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 24/12/2018
Réception Préfet : 24/12/2018
Publication RAAD : 24/12/2018

Séance du jeudi 20 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/12/20-4/07**

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : SERT Geneviève

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : BISSONNIER Cathy

OBJET : Adoption de la convention fixant le cadre référentiel et les modalités de financement des Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et des services d'accompagnement médico-social pour les adultes handicapés (SAMSAH) pour la période 2019-2024

En mobilisant une enveloppe de près de 9 Millions d'euros à destination des Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et des services d'accompagnement médico-social pour les adultes handicapés (SAMSAH), le Département réaffirme chaque année son engagement pour le développement de solutions adaptées aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap. En effet, ces structures, en assurant un accompagnement au domicile, au plus près des besoins de leurs bénéficiaires, constituent une alternative de qualité à l'hospitalisation et/ou à l'admission en institution.
Il est proposé d'établir une nouvelle convention 2019-2024 entre le Département et ces structures autorisées par le Département. Cette convention fixera le cadre référentiel et les modalités de financement des services d'accompagnement à domicile pour adultes handicapés pour les prochaines années. L'ambition est de faire mieux avec un périmètre d'autorisation identique, en déconnectant la notion de place autorisée et celle de personnes prises en charge. Cette file active plus dynamique permettra aux personnes d'être plus rapidement contactées suite à leur décision formulée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 313.3 et L 313-8 et suivants, D312-162 à D312-167 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

VU les arrêtés du Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne autorisant la création des SAVS et SAMSAH

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/10 en date du 18 décembre 2015, approuvant le projet de convention d'un an relatif aux modalités de financement pour le SAVS et SAMSAH autorisés par le Département,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016/12/15-4/15 en date du 15 décembre 2016 approuvant le projet d'avenant de prorogation aux conventions financières réglant les conditions de financement pour le SAVS-SAMSAH autorisés par le Département.

Vu la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 21 décembre 2017, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2018.

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, telle qu'il figure en annexe 1 de la présente délibération, le projet de convention fixant le cadre référentiel d'intervention et les modalités de financement au titre de l'aide sociale départementale des SAVS et SAMSAH dûment autorisés par le Département :

- Le SAVS de Marne-la-Vallée situé à Lagny (CPRH)
- Le SAVS « au fil de l'Ourcq » situé à Meaux (AEDE)
- Le SAVS de Villebouvet situé à Savigny-le-Temple (Association de Villebouvet)
- Le SAVS « le domaine du Saule » situé à Serris (AEDE)
- Le SAVS-SAMSAH situé à Serris (AEDE)
- Le SAVS-SAMSAH situé à Brie-Comte-Robert (APF)
- Le SAVS-SAMSAH la MASEP situé à Coulommiers (Coallia)
- Le SAMSAH du Grand Morin situé à Coulommiers (AEDE)
- Le SAMSAH « le Tremplin » situé à Meaux (Croix Rouge Française)
- Le SAMSAH situé à Melun (ASSADRM)
- Le SAMSAH « Melun-Sénart » situé à Moissy-Cramayel (les amis de Germenoy)
- Le SAMSAH de l'Yerres situé à Tournan (AEDE)
- Le SAMSAH « Remora 77 » situé à Torcy (Association Voir Ensemble)
- Le SAVS-SAMSAH « Sud Seine-et-Marne » situé à Varennes-sur-Seine (les amis de l'atelier)

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département, ladite convention,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer un avenant d'une durée d'une année à la convention du service de suite Louis Boussieux à Bray sur Seine sur le maintien des modalités financières jusqu'à sa fermeture en fin d'année 2019 tel qu'il figure en annexe 2.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (37) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Smail DJEBARA jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN jusqu'au rapport n° 4/03
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne